

Ordre du jour AGO HAYETT

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2013 ;
- Approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2013 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2014 ;
- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 ;
- Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 02/05/2014

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation HAYETT, réunie le jeudi 02 mai 2014 à 17 heures 30 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2013, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2013, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les dites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de Monsieur Younes BOUCHOUCHA, Monsieur Rachid BEN JEMIA, Monsieur Adel GRAR, AMEN BANK, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » et la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2^{ème} siège) arrivent à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, Monsieur Younes BOUCHOUCHA, Monsieur Rachid BEN JEMIA, Monsieur Adel GRAR, AMEN BANK, la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » et la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2^{ème} siège) en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

En conséquence, la composition du conseil d'administration sera désormais comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- M. Mohamed MATHLOUTHI	2014
- M. Houcine BEN MESSAOUD	2014
- M. Taoufik CHERIF	2015
- PGI HOLDING	2015
- M. Younes BOUCHOUCHA	2016
- M. Rachid BEN JEMIA	2016
- M. Adel GRAR	2016
- AMEN BANK	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR »	2016
- la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR » (2 ^{ème} siège)	2016

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions et des responsabilités occupées par Monsieur le Président Directeur Général et par Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, Membre du directoire ou du Conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant l'arrivée à échéance du mandat du cabinet « FINOR », représentée par M. Fayçal DERBEL, commissaire aux comptes, lors de la présente assemblée, L'assemblée générale Ordinaire décide de nommer le cabinet « FINOR » en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **1 229 023,274 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	1 229 023,274
Réserve Légale ⁽¹⁾	0,000
Réserve Spéciale d'Investissement	0,000
Bénéfice distribuable	1 229 023,274
Dividendes	600 000,000
Réserve pour toute éventualité	629 023,270

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2014 à 500 dinars brut par administrateur et par séance.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du comité permanent d'audit pour l'exercice 2014 à dinars.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

1. Le prélèvement au titre de la réserve légale cesse d'être obligatoire lorsque qu'elle atteint le dixième du capital (art 287 CSC). La dotation est ici limitée au montant nécessaire à la constitution du plein de la réserve légale (10% du capital).

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à